

Communiqué de presse



NON à la perte de la catégorie active pour les infirmières

Le gouvernement a décidé de mettre en œuvre en urgence les mesures antisociales rejetées par la majorité des organisations syndicales qui ont refusé de signer le recul de l'âge de la retraite inscrit dans le protocole de reclassement des infirmières en catégorie A.

Rappelons que seul le SNCH (syndicat représentant les cadres et directeurs soit 1, 5 % aux élections professionnelles) a signé l'ensemble du protocole.

Non seulement le gouvernement passe en force en exprimant sa volonté d'appliquer les nouvelles grilles indiciaires de catégorie A (créant pourtant une grille A bis inférieure à celle de la Fonction Publique d'Etat!), mais il convoque en urgence un Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière le 12 février dont l'ordre du jour ne porte que sur un point unique : la perte de la catégorie active permettant un départ à 55 ans et la perte d'un an de majoration de la durée d'assurance pour 10 ans de service pour les infirmier(e)s inscrit à l'article 78 de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La Fédération SUD Santé Sociaux condamne cette attitude provocatrice, qui confirme que le dialogue social engagé sur le protocole n'est qu'une mascarade. En effet, quelque soit l'issue de la négociation, le gouvernement a le pouvoir de légiférer.

Cela ne peut que renforcer notre position de ne pas cautionner les orientations gouvernementales par une signature même partielle d'un accord, ne prenant pas en compte les revendications des personnels hospitaliers.

Après les discours de la ministre sur le dévouement des infirmières lors de la campagne H1N1, voilà les actes de reconnaissance et le vrai visage du gouvernement.

La fédération SUD Santé Sociaux ne votera pas une modification de la loi entraînant la perte de la reconnaissance de la pénibilité de la profession infirmière, alors même que les conditions de travail sont dégradées avec une flexibilité horaire intenable, des rappels sur congés, des charges de travail et de responsabilité de plus en plus lourdes. La fédération SUD Santé Sociaux se félicite de l'unanimité des organisations syndicales regroupant de salariés à ne pas signer ce volet du protocole et les appelle à s'opposer de façon unitaire à ce recul social.

Fabienne Binot, secrétaire générale.

Fédération Sud Santé-Sociaux "Solidaires - Unitaires -Démocratiques" 70, rue Philippe de Girard 75018 PARIS Tel : 01 40 33 85 00 Fax : 01 43 49 28 67 Site internet : www.sud-sante.org

Paris, le 10/02/2010